



Paris, le 7 Mars 2016

M. François LEMOINE

Conseiller Santé auprès du Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche
21, Rue Descartes
75005 Paris

M. Jean-Christophe PAUL

Chef du département Santé à la DGESIP
21, Rue Descartes
75005 Paris

Objet : Reprise de la réingénierie de la profession de psychomotricien

Messieurs,

Lors de notre rendez-vous du 29 Janvier, vous nous aviez fait part de votre ouverture à une reprise des travaux de réingénierie pour les psychomotriciens. Si vous aviez reconnu la pertinence de plusieurs éléments de la proposition des psychomotriciens concernant l'évolution de leur métier, vous aviez également clairement stipulé que la position du Ministère de la Santé devait être connue avant tout réengagement du processus.

Le 11 Février dernier, lors de la Grande Conférence de Santé, M. le Premier Ministre, Mme la Ministre de la Santé et M. le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement et la Recherche, se sont clairement exprimés et ont fait part de la position du gouvernement quant à l'évolution des formations de santé en général, et de celle des professions paramédicales en particulier. Parmi les propositions qui figurent dans la feuille de route diffusée ce jour-là, nombre d'entre elles concernent directement notre profession, et parmi celles-ci, certaines viennent directement résonner avec l'argumentaire que nous vous avions exposé le mois dernier.

La ligne édictée par le gouvernement concerne donc au premier chef la question qui nous occupe. Il nous apparaît aujourd’hui clairement que toutes les conditions, notamment sur le plan politique, sont réunies pour que plus rien ne puisse faire obstacle à une reprise immédiate des travaux de réingénierie pour les psychomotriciens.

Nous avons été sensibles à la démarche d’ouverture au dialogue et la volonté de progrès affichée par le gouvernement le 11 Février dernier. Cependant, il convient de souligner que tous les professionnels et étudiants psychomotriciens restent mobilisés, et qu’ils souhaitent ardemment que ces discours, auxquels ils souscrivent sans restriction, soient rapidement suivis d’actes.

C’est pourquoi nous vous redemandons avec insistance à ce que la réingénierie soit reprise, et souhaitons désormais qu’un calendrier de travail clair soit établi, afin que cette réforme cruciale pour l’avenir de la profession puisse aboutir dans les meilleurs délais.

Dans l’attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Messieurs, en l’expression de notre sincère considération.

Franck PITTERI,
Représentant de la délégation AFEPP,
ANEPE, AFPL, SNUP,
FFP, CEDIFP, UNSA, FO, CFE-CGC,
CGT, CFTC